

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921033DE

CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU HAUT CANTAL POUR LA MISE EN PLACE DES IMS

Monsieur le Président expose qu'afin de promouvoir la musique et l'enseignement musical auprès des élèves du territoire de Sumène Artense, un projet d'interventions musicales en milieu scolaire est en cours de construction.

L'école de musique du Haut Cantal proposera un intervenant musical, validé par les services de l'Education Nationale pour intervenir dans les classes de Sumène Artense qui le souhaitent à partir de novembre 2023 et jusqu'à juin 2024. Le projet prévoit 7h d'interventions par classe.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- valider une convention de prestation de service avec l'Ecole de Musique du Haut Cantal pour l'année scolaire 2023-2024
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec l'Ecole de musique du Haut Cantal pour l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil a après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR (Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote), valide la convention de prestation de service avec l'école de musique du Haut Cantal pour l'année scolaire 2023-2024.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour être certifié conforme,
Le Président



Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture
Affichée ou notifiée le 04/10/2023
Document certifié conforme
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
15-241501055-20230921033DE-DE